

2009 : SB 14

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Administratrices et administrateurs des affaires scolaires

**EXPÉDITRICE :** Karen Maxwell  
Directrice, Direction des politiques d'immobilisations

**DATE :** Le 17 avril 2009

**OBJET :** Initiative pilote des écoles vertes

---

L'an passé, nous avons établi un plan pour aller de l'avant avec les normes sur les bâtiments écologiques (note de service 2008 : B12). Vous trouverez dans la présente des renseignements sur l'**Initiative pilote des écoles vertes**, une initiative conjointe du ministère de l'Éducation et du ministère de la Recherche et de l'Innovation.

L'Initiative pilote des écoles vertes permettra aux écoles de l'Ontario d'acheter des produits et des technologies écologiques à la fine pointe, d'en faire la démonstration et de les tester afin de réduire leur empreinte environnementale. Ce faisant, elles seront parmi les premiers utilisateurs des produits et technologies des entreprises participantes et pourront leur servir de référence crédible à cet égard. Ces projets pilotes représentent une excellente occasion dont profiteront les entreprises pour démontrer l'application concrète de leurs produits écologiques et ainsi étendre leurs activités sur les marchés locaux, nord-américains et mondiaux.

Cette initiative est divisée en deux phases distinctes :

- 1) **Déclaration d'intérêt et soumission/analyse de rentabilisation du projet**  
Le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI) s'occupera des déclarations d'intérêt et des soumissions ainsi que des analyses de rentabilisation des projets des entreprises qui conçoivent, fabriquent, mettent en marché et utilisent des technologies et produits écologiques qui réduisent l'empreinte environnementale des écoles. Les candidatures seront évaluées en fonction des besoins éventuels, de l'incidence sur l'environnement et l'économie, ainsi que de la durabilité et de la viabilité à long terme. On demandera aux entreprises admissibles de fournir des analyses de rentabilisation détaillées, qui seront examinés par le MRI, des experts techniques à l'externe et d'autres ministères concernés.
- 2) **Demandes des conseils scolaires**  
Le ministère de l'Éducation (EDU) dressera une liste d'entreprises à l'intention des conseils scolaires, qui rempliront une demande dans laquelle ils préciseront les écoles qui participeront au projet pilote et les produits et technologies choisis. EDU évaluera les demandes, approuvera et financera ces projets pilotes (maximum de 2 M\$ par projet et de 20 M\$ au total). Pour chaque

projet, l'entreprise devra établir un plan de surveillance et d'évaluation du rendement au cours des deux années suivantes.

Le MRI a publié la Déclaration d'intérêt cette semaine. Vous pouvez consulter cette déclaration sur les sites suivants :

<http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/gspi/program.asp>

D'ici juin 2009, le Ministère fournira aux administratrices et administrateurs des affaires scolaires de plus amples renseignements sur le processus de candidatures pour les projets pilotes et prévoit approuver tous les projets d'ici septembre 2009.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Fiona Menzies en composant le 416 212-4444 ou en envoyant un courriel à [Fiona.Menzies@ontario.ca](mailto:Fiona.Menzies@ontario.ca)



Karen Maxwell

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation  
Superintendents of Plant Surintendantes et surintendants des usines  
Superintendents of Planning Surintendantes et surintendants de la planification